



Paris, le 24 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le C.N.E.Th aux Thermalies 2019

du 24 au 27 janvier  
Stand B 12 - Carrousel du Louvre  
99, rue de Rivoli – Paris 1<sup>er</sup>

Depuis plusieurs années, le **C.N.E.Th** (Conseil National des Établissements Thermaux) **s'emploie à faire découvrir les bienfaits de la médecine thermale** aux visiteurs des Thermalies au sein du secteur « *Sources thermales France.* » Différents **ateliers pédagogiques** quotidiens, une **conférence** sur le thème de la minéralité de l'eau, la présence des acteurs de plus de **70 stations thermales**, professionnels, médecins et responsables de soins, offriront au grand public un panorama très large de l'offre thermale. En 2019, la **charte du curiste** se met en place dans tous les établissements thermaux et **le thermalisme** rejoint la branche professionnelle de **l'hospitalisation privée**. Un **nouveau site Internet destiné aux curistes et aux médecins** dispensera une information complète et actualisée sur la médecine thermale.

**En 2018, près de 600 000 curistes médicalisés** (598 931) ont fréquenté les stations thermales françaises.

- **La médecine thermale**

La médecine thermale contribue à la prise en charge, des affections chroniques, des addictions et peut accompagner le vieillissement.

La crénothérapie, ou soin par l'eau de source thermale est un élément complémentaire de l'éventail des propositions thérapeutiques, au même titre que la pharmacie ou la chirurgie.

La spécificité de la cure tient à son impact global sur la santé des malades. Elle a aussi des effets spécifiques liés aux mécanismes d'action des produits thermo-minéraux. Ces effets sont en rapport avec leur constitution physicochimique. Ils aboutissent à une stimulation de divers systèmes de l'organisme : notamment système de contrôle de la douleur, système anti-oxydatif, anti-stress, anti-inflammatoire, immuno-modulateur, métabolismes...

Par ailleurs, le séjour thermal favorise la démarche rééducative et éducative, participe au maintien du lien social. La médecine thermale le plus souvent contribue à améliorer les capacités fonctionnelles et la qualité de vie de malades porteurs d'affections chroniques incapacitantes et contribue à stabiliser les affections. Dans le cadre des troubles métaboliques, c'est sur la dimension de prévention de la morbi-mortalité qu'agit également la médecine thermale.

Les cures sont indiquées pour des maladies chroniques, face à des échecs, refus ou contre-indications thérapeutiques, en accompagnement d'un traitement classique ou en prévention de complications.

- **Des ateliers et une conférence, dédiés à l'offre thermale**

Pendant toute la durée du salon, des ateliers pédagogiques ainsi qu'une conférence en libre accès sont proposés afin d'informer les visiteurs sur la médecine thermale.

#### **ATELIERS - Stand du CNETh B 12**

##### **Jeudi 24 janvier**

- à 15h30 « **Les affections cancéreuses** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques, président du Conseil scientifique de l'AFRETH

##### **Vendredi 25 janvier**

- à 11h00 « **Les effets des cures thermales** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques

- à 17h00 « **Je pars en cure – modalités pratiques** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier, délégué général du CNETh

##### **Samedi 26 janvier**

- à 11h00 « **Les affections cancéreuses** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques

- à 15h30 « **Je pars en cure – modalités pratiques** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier

#### **CONFÉRENCE - Salle de conférences**

##### **Vendredi 25 janvier**

- à 16h00 « **La minéralité de l'eau** », conférence présentée par le Professeur Christian-François Roques

- **La charte du curiste**

La signature de la convention nationale thermale entre le CNETh et l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) permet dès cette année de mettre en place la **charte du curiste**. Cette dernière définira désormais ses droits, mais aussi ses obligations et devoirs, complétée par une **enquête de satisfaction annuelle** réalisée auprès des établissements thermaux. La charte s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité mise en place aujourd'hui dans les établissements de santé.

- **Les avancées de la recherche thermale**

Aujourd'hui, l'exploration des nouveaux champs de compétence et des nouveaux formats de cure prend une place croissante ; cette approche concerne **la prévention, la participation aux soins de suite, l'accompagnement du vieillissement, la participation à la production de données de santé publique**.

Les études cliniques qui illustrent le SMR (Service Médical Rendu) ou le SMER (Service Médico-Économique Rendu) par la cure thermale se poursuivent. A ce jour, **douze études ont été publiées** dans des revues internationales.

L'AFRETh (Association Française pour la Recherche Thermale), continue sa campagne de recherche et devrait présenter les résultats de plusieurs études en cours d'achèvement et/ou la publication est en cours. Depuis sa création en 2004, l'AFRETh consacre chaque année **plus d'1 million d'euros** à la recherche scientifique.

- [www.medecinthermale.fr](http://www.medecinthermale.fr) : un site plus pratique, plus complet

Le 1<sup>er</sup> février, le C.N.E.Th (Conseil National des Établissements Thermaux) se dotera d'un nouveau site : nouveau design adapté du nouvel environnement graphique déjà utilisé dans le magazine *Thermes & Vous*, **site entièrement « responsive »** (adapté à la navigation sur smartphone et tablette) mais aussi nouvelles fonctionnalités.

Parmi celles-ci : une **carte interactive** permettant de trouver la station la mieux adaptée à sa ou ses pathologies et à la zone géographique désirée, des fiches pratiques associées à chaque station (dates d'ouverture, photos, accessibilité, coordonnées etc.) et aussi la **possibilité de télécharger un dossier personnalisé** pour faciliter la prescription par le médecin.

Dans ce dossier, on retrouvera une fiche sur la pathologie sélectionnée et les bénéfices prouvés de la médecine thermique dans sa prise en charge, la sélection de stations pouvant l'accueillir et des témoignages de curistes.

**Le médecin s'interroge**, besoin d'informations complémentaires ? Une partie du site lui est dédiée : **en accédant à l'espace médecin**, il pourra consulter les dernières études publiées, visionner un tutoriel lui expliquant pas à pas comment remplir le CERFA de demande de prise en charge, tout savoir sur les pathologies prises en charge par la médecine thermique ...

Le nouveau site réserve également d'autres surprises : un quiz pour tester ses connaissances sur la médecine thermique, des infographies détaillées, des témoignages vidéo et bien d'autres innovations à venir.

- **Le thermalisme français en quelques chiffres**

- **90** stations thermales sont en activité sur le territoire français, **110** établissements thermaux.
- **770** sources en France, soit **20%** du capital thermal européen.
- **850** médecins thermaux exercent dans les stations thermales.
- Plus de **10 millions** de journées de soins sont délivrées tous les ans par les établissements thermaux.
- **Près de 600 000** curistes ont séjourné en moyenne 18 jours dans les stations thermales françaises en 2018.
- **100 000** emplois directs, indirects ou induits dépendent du thermalisme.
- Depuis 2004, **plus de 13 millions** d'euros ont été consacrés à la recherche thermique.
- **1,3 milliard** d'euros, c'est le volume d'activité généré chaque année par la filière thermique.
- **10% à 15%** du chiffre d'affaires annuel des exploitants est réinvesti.
- Ces dernières années, tous les établissements thermaux ont été rénovés et les stations thermales ont consenti d'importants investissements : **825** millions d'euros sont prévus d'ici 2021.
- Le PIB thermal représente plus de **520** millions d'euros dont **44%** reviennent aux budgets publics au titre des prélèvements fiscaux et sociaux.
- Plus que jamais, le thermalisme est une source de richesse au service des territoires : **100** curistes supplémentaires génèrent en effet **6** emplois nouveaux.
- **71%** des communes thermales ont moins de 5000 habitants. Pour elles, souvent, l'activité thermique représente l'essentiel de leurs ressources.
- La part du thermalisme est seulement de **0,15 %** des dépenses de l'Assurance Maladie.

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Établissements Thermaux) regroupe l'ensemble des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermique. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'État et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine, tant auprès du grand public que de la communauté médicale, et également sur la mise en oeuvre d'études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

### Contact presse

#### Agence Service Compris

Bertrand de Tilleul - +33 (0)6 10 34 60 46

[bdetilleul@service-compris.com](mailto:bdetilleul@service-compris.com)